



Mairie de RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

3, Route du Moulin

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

56140 RÉMINIAC

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MAI 2024

Étaient présents : M MARTIN Michel, Maire-Mme ROBERT Séverine, conseillère-M OUVRARD Édouard, 1<sup>er</sup> adjoint- M BROUXEL Maurice, 2<sup>ème</sup> adjoint- Mme BENOIT Jessica, conseillère.

Étaient absents excusés : M BOUQUET Philippe, conseiller (pouvoir à M MARTIN Michel), Mme FRADIN Joëlle, conseillère (pouvoir à M BROUXEL Maurice), Mme MAUDIEU Nadège (pouvoir à Mme ROBERT Séverine)

Début de la séance : 14H20

1. Secrétaire de séance : M OUVRARD Édouard

2. Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2024.

3. Présentation des factures concernant les réparations faites sur deux modules (tourniquet et cabane enchantée) de l'aire de jeux. Le total des factures s'élève à 848.19 € T.T.C. Les membres du conseil demandent qu'il soit noté dans le prochain bulletin municipal, un rappel d'utilisation des jeux (tranches d'âge, surveillance des parents...)

Présentation du projet photos de la classe élémentaire de l'école Henri Matisse de Réminiac, devis et photos sélectionnées. Les panneaux seront installés sur la commune.

4. M LEGROS, Directeur de la société, PAN ÉNERGIE, explique aux membres du conseil qu'il a rencontré M Le Maire pour lui proposer d'installer deux centrales photovoltaïques sur la commune. Une sur le terrain de football et l'autre sur le reste du terrain du Bertho. Il précise que dans l'immédiat le terrain de football est à privilégier car aucune démarche d'urbanisme à faire en amont ni d'enquête publique.

Les panneaux sont fixes et reliés à des points de livraison Énédis. Ils ne dépassent pas les 2M50, ils ne font pas de bruits ni de lumière. Ils sont entourés de grillage. Ils ont une durée d'utilisation d'environ 15 à 20 ans. Le peu d'entretien (tonde, nettoyage des surfaces) est à la charge de PAN ÉNERGIE.

Les avantages sont les suivants :

- Pour la commune : aucun investissement à prévoir, aucun entretien, récupération des taxes et un loyer annuel d'environ 3000 € l'hectare.
- Pour les habitants : tarifs réglementés fixes, - 30 % sur leur facture (15 cts/KWH), plus de tarifs heures creuses/heures pleines, accessible avec tous les fournisseurs d'énergie.

Les habitants souhaitant bénéficier de ses avantages doivent souscrire un contrat à la société PAN ÉNERGIE et être équipés d'un compteur Linki.

Les membres du conseil municipal échangent après le départ de M LEGROS. Ils décident d'avoir un temps de réflexion et souhaitent avoir un retour d'expérience de d'autre commune.

5. M le Maire informe les membres du conseil qu'il y a possibilité de signer une convention ponctuelle quand la commune a besoin de panneaux de signalisation (déviation, fléchage...) Un adjoint propose que la commune en achète 2 ou 3 pour les cas d'urgence.

6. Point sur les salariés :

- ATSEM : M Le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu une prolongation de l'arrêt de travail initial. Arrêt jusqu'au 12/07/24. Sur les conseils du CDG et du médecin du travail, il sera mis fin à son contrat de travail au



Mairie de RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

3, Route du Moulin

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

56140 RÉMINIAC

31/08/2024. Mme ROBERT Vanessa actuellement en remplacement accepte le poste à la prochaine rentrée scolaire.

- Employé polyvalent : M Le maire informe le conseil municipal que le premier agent recruté pour le poste agent polyvalent a refusé de signer son contrat car il était en disponibilité à la mairie de Ploërmel, sans connaître la date d'arrêt.

Le deuxième agent n'a pas pu rester car il a été reconnu inapte au travail par la médecine du travail. Le recrutement n'aboutit pas, nous avons aucune candidature depuis. Un adjoint propose de faire une embauche sur un 50 % de temps avec une autre commune, des recherches seront faites.

- Un stagiaire du lycée La Mennaie de Ploërmel sera en stage du 02/06 au 21/06/24 au service administratif dans la cadre de ses études en seconde professionnelle de Gestion Administrative Transport et Logistique (GATL)

7- Prime du pouvoir d'achat.

M Le Maire informe les membres du conseil que le comité social territorial s'est réuni le 14 mai 2024 et qu'il a émis un avis favorable pour l'instauration de la prime. Par conséquent, la délibération sera envoyée en préfecture et les arrêtés nominatifs remis aux salariés. La prime doit être versée au mois de juin.  
Vote à l'unanimité.

8- Désignation d'un nom pour le parking à côté du restaurant le « Vieux lierre »

M Le Maire propose de nommer la place : place du marché. Les membres du conseil votent : 4 contre, 1 abstention et 3 pour. Le conseil municipal demande à réfléchir mais n'est pas contre faire une affiche ou petit panneau pour annoncer le marché saisonnier.

9- Participation financières des mairies de Tréal et Monteneuf pour les frais de fonctionnement scolaires des enfants de leur commune. Année scolaire 2023/2024, 6 enfants viennent de la commune de Tréal et 6 de la commune de Monteneuf. M Le Maire donne un tableau qui récapitule tous les frais de fonctionnement de l'école en 2023. Après calcul le coût par élève de l'élémentaire revient à 1103 € et pour les maternelles à 1921 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité ces coûts.

10- Point sur les demandes de subventions en cours et faites relatives au projet pôle santé.

11- Travaux de réaménagement des locaux du service technique. M Le Maire présente plusieurs devis : plomberie, électricité, menuiserie, carrelage et charpente. Il porte également à leur connaissance le plan. Les adjoints seront chargés de superviser les travaux. Un nouveau plan sera soumis à la prochaine réunion du conseil.

12- Élection Européenne.

M Le Maire porte à connaissance les changements de présence de tenue du bureau de vote.

13- Désignation de fonction et de signature : pas de changement suite aux élections de 2020.

Fin de séance : 16h00.